

## CR du Conseil de laboratoire du 8 octobre 2018

Membres présents : 18 membres du Conseil, 3 invités

			TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>MEMBRES DE DROIT</b>	<b>Directeur du Labo</b> <b>Directeurs adjoints</b>		Olivier PLIEZ  Béatrice MILARD Emmanuel EVENO	Noria BOUKHOBZA  Michaël POUZENC
<b>MEMBRES NOMMES</b>	<b>Secrétaire générale</b> <b>Gestionnaire coordinatrice</b> <b>Représentant «INU Champollion»</b>		Marie KNIBIEHLER Marie-Ange PARISOT Lydie LAUNAY	
<b>MEMBRES ELUS</b>	Collège	sous-collège <i>Permanents</i>	Equipe CAS	Laurence CHARLIER
	<i>Ch./ Ens.ch.</i>		Equipe CERS	Julien FIGEAC Marie-Pierre BES
			Equipe CIEU	Corinne SIINO Sinda HAOUES-JOUVE
		Equipe DR	Arnaud BUCHS	
		sous-collège <i>Doctorants et Post-doctorants</i>	Thomas CORNILLET Aurelio LABAT	
	Collège IT		Bénédicte BONNEMASON Najla TOUATI	
<b>MEMBRES INVITES PERMANENTS</b>			Delphine BURNIER-GRANJOUX Patricia PANEGOS	
<b>MEMBRES INVITES</b>			Julien REBOTIER	

### Ordre du jour :

1/ validation du règlement intérieur du LISST avant envoi aux tutelles

2/ point sur l'organisation du quinquennal

3/ points divers

Equipe transversalité

Voter des jours de la semaine (2) pas possible pour le télétravail

Bureaux : modification affectation salle réunion RDC (B13) en bureau d'accueil du LISST

Question des badges



**Déroulé de l'ordre du jour :**

## **1 Validation du règlement intérieur du LISST avant envoi aux tutelles**

Nous reprenons donc la relecture du règlement intérieur en discutant les remarques émises par les uns et les autres :

**Noria Boukhobza pour le CAS :**

Suite à notre dernière réunion du LISST-CAS, nous transmettons comme demandé par écrit à la dernière AG du LISST, des propositions de modifications du règlement intérieur, formulées de manière unanime

**Membres accueillis dans l'unité :** Point 3.2.1 L'unité de recherche octroie aux docteurs ayant soutenance leur thèse au LISST, le statut de membre accueilli. L'accueil est octroyé pour 2 ans et peut être renouvelé une fois, pour la même durée après avis favorable du comité de Pilotage. L'octroi de ce statut est limité à 4 ans, après soutenance, **on propose plutôt « hors période de contrat ou d'activité ».**

**Autres personnels accueillis temporairement dans l'unité :** La dernière phrase : la situation de ces personnes est examinée en début de chaque année universitaire par le ~~comité de pilotage~~ (on préfère par **l'équipe concernée**) en vue d'évaluer la pertinence de leur accueil

**Modalité d'allocation des ressources :** Point 5.3.2 Procédure de sélection des CDU, Les candidatures CDU sont sélectionnées en ~~Comité de Pilotage~~ on propose **au sein des équipes CAS, CERS, CIEU et Dynamiques Rurales après audition du candidat** puis transmises au Comité de Pilotage pour approbation). La phrase : « dans la limite d'un candidat par encadrant » pose des problèmes dans les équipes où il y a peu d'encadrants habilités à diriger des recherches ... Il faut sans doute prendre en compte cette donnée.

**Michaël Pouzenc :**

Comme demandé à la dernière AG du LISST, voici par écrit les remarques que j'avais formulées à cette occasion concernant le règlement intérieur :

- Rattachement des chercheurs et enseignants-chercheurs à une équipe : Point 5.2, page 11 : « Les membres de l'Unité participant aux activités de recherche peuvent être, à leur demande, soit affiliés à une équipe de recherche, soit rattachés à l'Unité afin de contribuer à la politique de transversalité de l'unité. » Durant les séances antérieures du Conseil de labo, il semble que nous n'ayons pas tous compris la même chose. A mon sens, il est nécessaire de préciser que le non rattachement à une équipe ne peut être que temporaire et sur avis du Conseil de labo.
- Sélection des candidatures CDU : Point 5.3.2, page 11 : « Les candidatures CDU sont sélectionnées en Comité de Pilotage, après audition des candidats, dans la limite d'un candidat par encadrant ». Je n'ai pas souvenir que nous ayons examiné cette formulation durant les séances antérieures du Conseil de labo. Jusqu'ici, chaque équipe propose un candidat... et cela me paraît très important.
- Co-directeur d'équipe : le point 2.4, page 6, prévoit la possibilité de co-directeurs d'équipe. L'idée de remplacer les directeurs adjoints d'équipes par des co-directeurs d'équipe demande plus amples précisions : quelle différence entre ces termes ? Pour l'heure, en tant que directeur adjoint de l'équipe LISST – Dynamiques Rurales, je suis membre du Comité de

Pilotage et invité permanent du Conseil de labo. Je ne sais pas ce qu'il en sera une fois adopté le règlement intérieur du labo.

- Sur la forme : harmoniser la rédaction en mettant une majuscule à toutes les institutions mentionnées (exemple point 2.1.3., page 4 : « Commission Recherche de l'Université » plutôt que « commission recherche de l'université »).

### **Mathieu Vidal pour Albi :**

Je parcours rapidement la dernière version du RI du LISST et dans le paragraphe sur le Conseil de laboratoire (p.28), je vois qu'il n'y a plus de siège pour un EC "albigeois".

Il me/nous semble que ça avait pourtant du sens.

C'est un oubli, ou bien une modification discutée ? (mais ça ne me dit rien, j'aurais tilté)

Par ailleurs, dans un RI, pour les membres de droit, peut-être préférer indiquer les Fonctions, plutôt que mettre directement des noms (moins pérennes) ?

Est Jointe à ce compte-rendu la version finalisée du Règlement intérieur suite aux discussions des remarques ci-dessus de ce jour en Conseil de Labo (passages discutés et/ou modifiés en bleu et jaune).

Le Règlement Intérieur n'a pu être abouti comme prévu lors de cette séance du Conseil de Labo. Il sera soumis en l'état à nos tutelles (ces prochains jours) pour ne pas trop allonger le délai de validation et sera finalisé et voté dans les instances du LISST (AG et Conseil de Labo) d'ici la fin 2018, en prenant compte des remarques que feront nos tutelles.

## **2 Point sur l'organisation du quinquennal**

Ce point sera l'objet de l'Assemblée Générale ce vendredi 12/10/18.

## **3 Points divers**

1/ Voter les jours de la semaine (2) pas possible pour le télétravail : suggestion : mardi et jeudi

>> Le Conseil de Labo a voté POUR cette proposition (présents votants : 18, 17 POUR et 1 abstention).

2/ Bureaux : proposition de modification de l'affectation de la salle de réunion du RDC (B13) en bureau d'accueil du LISST. Cette proposition fait consensus au sein du Conseil de Laboratoire, le manque de places de bureau étant un sujet récurrent au LISST.

3/ Question des badges : La secrétaire générale participe à la mise à jour du listing fourni par le service logistique de la DAR. Les Responsables d'Équipes sont invités à renvoyer leurs corrections, ce qui permettra d'être au clair sur qui a un badge pour le LISST.

4/ Information sur la création d'une Équipe transversalités au LISST. Les discussions en Conseil de Labo vont dans le sens d'une demande de distinction de cette Équipe des Équipes de Recherche du LISST. Il est proposé de l'intituler Groupe Transversalités. Ce point sera également à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale du LISST.

Rappel du calendrier :

HCERES :

## *Le calendrier pratique de mon évaluation*

Les 11 étapes clés à retenir !

**Nov.- Déc. 2018**

**1**

Réunions de lancement sur sites de la campagne d'évaluation et mise en ligne des documents de référence

> [Voir l'espace dédié aux modalités](#)  
> [\[Infographie\] Qu'évalue le Hcéres en 2018-2019 ?](#)

**22 février 2019**

**2**

Les établissements envoient les **listes des entités à évaluer** aux adresses génériques indiquées par type d'évaluation.

Ils envoient également une adresse mail générique, servant d'identifiant de connexion aux applications et à l'envoi d'informations, à [aide.pelican@collecte.evaluation-contractualisation.fr](mailto:aide.pelican@collecte.evaluation-contractualisation.fr)

**31 mai 2019**

**3**

Dépôt des dossiers d'autoévaluation des coordinations territoriales et du document présentant les axes stratégiques pour le prochain contrat le 31 mai 2018 au plus tard, sur la plateforme GED du Hcéres.

**31 mai 2019**

**4**

Ouverture de PELICAN  
Envoi des paramètres de connexion pour se connecter à l'application PELICAN.  
Le dépôt des dossiers d'évaluation peut démarrer.

> [Accéder à l'application](#)

**2ème quinzaine de juin 2019**

**5**

Demi-journées de présentation de la plateforme d'échanges PELICAN en vue du dépôt des dossiers d'évaluation.

> [Comment déposer son dossier ?](#)

**6 septembre 2019**

**6**

Dépôt des dossiers d'autoévaluation des entités de recherche et, s'il y a lieu, des fiches de renseignements "champs de recherche" le 6 septembre 2018 au plus tard.

AG :

- vendredi 12/10 en salle D30 de 11 à 14h
- vendredi 16/11 en salle F422/423 de 11h à 14h
- vendredi 21/12 en salle D31 de 11h à 16h